



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....32
 Pouvoirs.....09
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 JUIN 2024**

**N°2024-06-46 : POLITIQUE FONCIÈRE – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
 IMMOBILIÈRES 2023**

Le 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 07 juin 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MILLOTI Donni	GUIMARAES Odette	BONINI Bruno
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	

Pouvoirs :

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	à MILLOTI Donni
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20240620-2024-06-46-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2024
 Date de réception préfecture : 29/06/2024

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. MILOTI, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment L.2241-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.300-1, L.300-2 et L.321-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 11 juin 2024 ;

Considérant que les conseils municipaux des communes de plus de 2.000 habitants doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières ;

Considérant que la politique foncière de la Commune participe à la mise en œuvre de la stratégie urbaine définie par son Plan Local d'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité par :

- 34 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	CHASSAIN Clément
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ARNAUD Philippe	BERNARD Anne
MANTEL Serge	CARCREFF Corinne	BARATTA Jean-Pierre
MONIER Annick	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
MILOTI Donni	MAKHLOUF Dounia	BEREZIN Serge
CARRATALA Henri	LAFARGUE Jean-Claude	COLLET Marie-Madeleine
MICONNET Olivier	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
HERRMANN Marie-Catherine	LEROUX Pierre-Olivier	
AÏDOUDI Salem	MARKARIAN Olivier	

BORDES Roselyne	Pouvoir à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	Pouvoir à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	Pouvoir à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	Pouvoir à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	Pouvoir à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	Pouvoir à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	Pouvoir à MILOTI Donni
CRALIS Christophe	Pouvoir à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	Pouvoir à MANTEL Serge

- 7 abstentions :

BITATSI-TRACHET Françoise	HODÉ Laurence
BONINI Bruno	PERRAULT Gérard
JOLY Nathalie	ROSSINI Christel
TRILLAUD Laurent	

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-46-DE
Date de télétransmission : 29/06/2024
Date de réception préfecture : 29/06/2024

Article 1 : Le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour l'année 2023, bilan qui sera annexé au Compte Administratif pour 2023, est adopté comme suit :

Acquisitions réalisées en 2023 :

N° et date de la délibération / décision	Date de l'acte	Vendeur	Adresse du bien	Référence cadastrale	Superficie Terrain	Projet	Prix
Délibération du CM N°2023-06-18 Du 08/06/2023	11/10/2023	Consorts PRUVOT	18-20 allée de Stalingrad	F 76	503 m ²	Projet de réaménagement du Lac de Sévigné	283.000 euros
Décision de préemption N°2021-086 du 02/08/2021 Jugement du 07/07/2022	25/01/2023	Consorts RAFFENNE	8 avenue Albert THOMAS	E 828	404 m ²	Emplacement réservé n°5 pour la réalisation de constructions et installations nécessaires au service public	360.000 euros + 15.000 euros frais de négociation
Délibération du CM N°2022-12-14 Du 15/12/2022	22/02/2023	Copropriété « Les associés de la SCI JACOB »	Place Jacob	Non cadastré	1 m ²	Régularisation foncière des limites parcellaires de la place Jacob	0 euro <i>Echange : frais afférents à la procédure pris en charge par la commune</i>
TOTAL :							658.000 €

Cession réalisée en 2023 :

N° et date de la délibération / décision	Date de l'acte	Acquéreur	Adresse du bien	Référence cadastrale	Superficie Terrain	Projet	Prix
Délibération du CM N°2022-12-14 Du 15/12/2022	22/02/2023	Copropriété « Les associés de la SCI JACOB »	Place Jacob	B 2536	97 m ²	Régularisation foncière des limites parcellaires de la place Jacob	0 euros <i>Echange : frais afférents à la procédure pris en charge par la commune</i>

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-46-DE
Date de télétransmission : 29/06/2024
Date de réception préfecture : 29/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Date de publication : 01/07/2024